

Deux questions sur carte résident long durée UE

Par indien à paris, le 11/05/2022 à 12:56

Bonjour,

Je suis un *ressortissant indien* qui envisage de demander le plus tôt possible à la Préfecture de Paris une <u>carte de résident longue durée 10ans UE</u> avec l'historique de permis suivant :

24 novembre 2016 - 15 décembre 2017 : passeport talent chercheur scientifique 15 décembre 2017-15 décembre 2021 : passeport talent pluriannuelle entreprise innovante 15 décembre 2021 - maintenant, valide jusqu'au 12 décembre 2022 : profession libérale (enseignement et soutien scolaire en mathématiques en école d'ingénieur et en privé)

Je suis inscrit à l'URSSAF en tant qu'auto-entrepreneur depuis janvier 2021, et j'aimerais savoir:

- (1) si mes ressources financières, décrites ci-dessous, sont suffisantes pour être considéré positivement à la Préfecture de Paris. J'ai également écrit quelques questions pertinentes.
- (2) Puis-je postuler **dès maintenant** ? La raison en est que j'aimerais avoir plus de droits, y compris le droit de travailler en tant que salarié ainsi qu'en tant qu'auto-entrepreneur, de vivre dans un autre pays de l'UE et d'y travailler. Si je suis débouté, vont-ils me demander de quitter le pays même si je suis en permis auto-entrepreneur jusqu'au 12 décembre 2022 ?

Merci d'avance et bien cordialement.

Année 2018 (sur revenus 2017) ->

revenus bruts en 2017 : 36000 - justificatif de l'attestation employeur

Revenu fiscal de référence : 0 (Est-ce que cela va avoir un effet négatif, car j'ai gagné 36 000

€ en 2017, mais mon document fiscal ne le montre pas ?)

source de revenu : salaire

impôt payé: 0 (à cause du traité entre l'Inde et la France qui dit pour les chercheurs salariés,

pas d'impôt les deux premières années - j'ai des documents pour le prouver)

Année 2019 (sur revenus 2018) ->

revenu brut en 2018 : 28143, salaire (24144) + allocations chômage (3999) * sur la feuille d'impôt il n'y a pas d'allocations chômage, mais la Préfecture va-t-elle comprendre ou me poser des questions ?

taxe payée : 0 (je ne sais pas pourquoi la taxe était de 0 ? !)

Année 2020 (sur revenus 2019) ->

revenu brut en 2019 : 21486, salaire (9283) + allocations chômage (12203) * sur la feuille d'impôt il n'y a pas d'allocations chômage, mais la Préfecture va-t-elle comprendre ou me poser des questions ?

taxe payée: 452

Année 2021 (sur revenus 2020) ->

revenu brut en 2020 : 33586, salaire (27761) + allocations chômage (5825) * sur la feuille d'impôt il n'y a pas d'allocations chômage, mais la Préfecture va-t-elle comprendre ou me poser des questions ?

taxe payée: 866

Année 2022 (sur revenus 2021) ->

revenu brut en 2021 : 26486 (avant charges sociales/cotisations)

source de revenus : activités d'auto-entrepreneur (enseignement en école d'ingénieur + cours

particuliers)

taxe à payer : ? (à déterminer prochainement...)